

Préfecture de la Martinique

R02-2025-02-21-00002

Arrêté modifiant l'arrêté n°
R02-2024-10-24-00009 du 24 octobre 2024 fixant
la composition de la commission de
surendettement des particuliers

SECRETARIAT GÉNÉRAL

Direction des collectivités locales et de la réglementation économique
Bureau de la réglementation économique et fiscale

ARRÊTÉ
modifiant l'arrêté n° R02-2024-10-24-00009 du 24 octobre 2024
fixant la composition de la commission de surendettement des particuliers

LE PRÉFET

Vu le code de consommation, notamment ses articles R 712-1 et suivants ;
Vu le décret n° 2014-190 du 21 février 2014 relatif aux procédures de traitement des situations de surendettement des particuliers ;
Vu le décret du Président de la République du 15 janvier 2025 nommant M. Etienne DESPLANQUES, préfet de la région Martinique, préfet de la Martinique ;
Vu l'arrêté n° R02-2024-10-24-00009 du 24 octobre 2024 fixant la composition de la commission de surendettement des particuliers ;
Sur proposition du secrétaire général de la préfecture :

ARRÊTE

Article 1^{er} :

L'article 1^{er} de l'arrêté n° R02-2024-10-24-00009 du 24 octobre 2024 fixant la composition de la commission de surendettement des particuliers est modifié comme suit :

1/ A titre permanent :

- le préfet de la Martinique, président ou son délégué, ou son représentant
Titulaire : Etienne DESPLANQUES

Le reste sans changement.

Article 2 :

La composition actualisée des membres de la commission de surendettement des particuliers de la Martinique est reprise en annexe.

Article 3 :

Le secrétaire général de la préfecture de la Martinique et le directeur de l'institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM) de la Martinique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché dans les locaux du secrétariat de la commission.

Fort-de-France, le **21 FEV. 2025**

Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général de la préfecture,
sous-préfet de Fort-de-France


Aurélien ADAM

ANNEXE

Composition de la commission chargée d'examiner les situations de surendettement des particuliers du département de la Martinique

1/ A titre permanent :

– le Préfet de la Martinique, président ou son délégué, ou son représentant :

Titulaire	Etienne DESPLANQUES /	Préfet de la Martinique
Déléguée	Madame Corinne CORBION /	Responsable du département Inclusion sociale – Direction de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DEETS) Pôle S
Représentant	Monsieur Dominique HALBWACHS /	Chef du pôle Solidarité - DEETS

– le Directeur régional des finances publiques, vice-président, ou son délégué, ou son représentant :

Titulaire	Monsieur Rodolph SAUVONNET /	Directeur régional des finances publiques
Déléguée	Madame Nathalie WILLIAM /	Adjointe au directeur régional des finances publiques
Représentante	Madame Valérie VERDOUX /	Responsable du pôle fiscalité, contrôle et recouvrement – Direction régionale des finances publiques (DRFIP)
Représentante	Madame Joëlle DUCLOS /	Responsable de la division recouvrement tous produits - DRFIP

– le Directeur de l'institut d'émission des départements d'outre-mer :

Titulaire	Monsieur Patrick CROISSANDEAU /	Directeur de l'IEDOM de Martinique
Suppléante	Madame Magali ARDOINO /	Directrice adjointe de l'IEDOM Martinique

2/ Pour une durée de deux ans renouvelable :

– au titre des représentants des associations familiales ou de consommateurs :

Titulaire	Madame Sandra ALCINDOR-MICHEL /	Association Force Ouvrière de la Martinique (AFOC)
Suppléante	Madame Carmen FALL /	Association Familles rurales

- au titre des représentants de l'association des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (AFCEI) :

Titulaire	Monsieur Charlie RANLIN	Responsable du domaine risques au Crédit Agricole de la Martinique
Suppléante	Madame Lynda LOGIS	Responsable des activités recouvrement contentieux au Crédit Moderne Antilles-Guyane

- en qualité de juriste :

Titulaire	Madame Ruth THALY-CONTROLE	Directrice de l'ADAVIM (Aides aux victimes et médiations pénales)
Suppléant	Monsieur Josselin PILON	Greffier 1 ^{er} grade à la Cour d'appel - retraité

- en qualité de conseillère en économie sociale et familiale :

Titulaire	Madame Nicole LAHELY	Service social de la CAF Martinique
Suppléante	Madame Patricia LACLEF	Service social de la CAF Martinique